



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA REGION ILE DE FRANCE

RAA-REG Normal n°87 du 29/05/2015

SOMMAIRE

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE DE FRANCE

ARRETE n° REG-2015-119-12 du 29 avril 2015 (AR 2015-126)

portant autorisation d'extension de capacité de 50 places au SESSAD du Val d'Or, sis 5 rue Gaston Rollin à Saint-Cloud géré par l'association Les Papillons Blancs de Saint Cloud

ARRETE n° REG-2015-146-7 du 26 mai 2015 (AR DOSMS 2015/152)

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « NOVESCIA PARIS SUD » sis 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320)

ARRETE n° REG-2015-146-8 du 26 mai 2015 (AR DOSMS 2015/153)

portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « NOVESCIA PARIS SUD » sise 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320)

ARRETE n° REG-2015-146-9 du 26 mai 2015 (AR DOSMS 2015/154)

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « NOVESCIA PARIS OUEST » sis 1, place l'Abbé Pierre 95490 VAUREAL

ARRETE n° REG-2015-146-10 du 26 mai 2015 (AR DOSMS 2015/155)

portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « NOVESCIA PARIS OUEST » sis 1, place l'Abbé Pierre 95490 VAUREAL

ARRETE n° REG-2015-146-11 du 26 mai 2015 (Arrêté conjoint 2015-DT93-168)

portant modification de la composition des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS)

ARRETE n° REG-2015-148-1 du 28 mai 2015 (AR 2015/159)

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisite de l'établissement Français du Sang Ile de France

ARRETE n° REG-2015-148-2 du 28 mai 2015 (AR DOSMS 2015/160)

portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « MEDI+ » sise 2-4 avenue du Mousseau à EVRY (91000)

ARRETE n° REG-2015-148-3 du 28 mai 2015 (AR DOSMS 2015/161)

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
« LABORATOIRE MEDI+ » sis 2-4 avenue du Mousseau à EVRY (91000)

ARRETE n° REG-2015-148-4 du 28 mai 2015 (AR DOSMS/AMBU/OFF/2015-039)

portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie : SELAS PHARMACIE DE LA
PYRAMIDE I du 128 avenue des champs Lasniers – Tour Alpha vers le 124 avenue des champs
Lasniers, au sein de la même commune des ULIS (91940)

ARRETE n° REG-2015-148-6 du 28 mai 2015 (AR DOSMS 2015/162)

portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS
« GUEVALT »

**AGENCE REGIONALE
DE SANTE
D'ILE DE FRANCE**



Arrêté N° 2015 - 126

9015-119-12

Portant autorisation d'extension de capacité de 50 places au SESSAD du Val d'Or, sis 5 rue Gaston Rollin à Saint-Cloud géré par l'association Les Papillons Blancs de Saint Cloud

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312 -1, L. 313-1 et suivants, L.314.3, R. 313-1 à R. 313-10 et D. 313-16 et suivants ;
- VU le code de la santé publique ;
- VU le code de la sécurité sociale ;
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°2012-577 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) Ile-de-France 2013-2017 ;
- VU le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale 2013-2017 ;
- VU le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'autonomie (PRIAC) 2014-2018 ;
- VU le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU l'avis d'appel à projet pour la création ou l'extension d'un SESSAD de 50 places, pour enfants, adolescents et jeunes adultes avec autisme et autres TED dans le département des Hauts-de-Seine, publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France le 23 juillet 2014 ;
- VU le projet déposé par l'Association « Les Papillons Blancs de Saint-Cloud » ;
- VU l'avis de classement du 18 mars 2015 rendu par la commission régionale de sélection d'appel à projet le 17 mars 2015, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France le 18 mars 2015 ;
- VU l'arrêté n°2006-198 du 10 octobre 2006 portant la capacité d'accueil du SESSAD Val d'Or à Saint-Cloud de 15 à 25 places ;
- VU l'arrêté DDASS/PH n°2009-078 du 1^{er} avril 2009 portant délocalisation du SESSAD du val d'Or au 5, rue Gaston Rollin à Saint Cloud ;

CONSIDERANT que le projet déposé par l'association Les Papillons Blancs de Saint-Cloud, sise 3 place de l'Eglise à Saint-Cloud, a été classé en première position par la commission de sélection d'appel à projets ;

CONSIDERANT que depuis 2006, la capacité initiale du SESSAD le Val d'or est de 25 places pour la prise en charge d'enfants et adolescents des deux sexes âgés de 0 à 20 ans présentant un syndrome autistique avec ou sans troubles associés.

Dans le cadre de l'Appel à projet pour la création ou l'extension d'un SESSAD de 50 places, pour enfants, adolescent et jeunes adultes avec autisme et autres TED, le SESSAD du val d'Or augmente sa capacité de 50 places supplémentaires dont 6 sont réservées à des enfants de moins de 4 ans et 6 à des adolescents et jeunes adultes de 16 à 25 ans.

- CONSIDERANT que le projet répond à un besoin identifié sur le département des Hauts-de-Seine ;
- CONSIDERANT que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins médico-sociaux fixés par le schéma régional de l'organisation médico-sociale ;
- CONSIDERANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDERANT que l'extension du SESSAD pour enfants, adolescents et jeunes adultes, de 18 mois à 25 ans, avec autisme et autres TED d'une capacité de 50 places est financée par des crédits d'Assurance Maladie à hauteur de 1 475 000€ dont un montant de 1 400 000€ pour le fonctionnement de la structure hors variante.
- CONSIDERANT que la variante, correspondant à un accompagnement intensif des jeunes enfants de 18 mois à 6 ans (1 ETP éducateur de jeunes enfants), un accompagnement renforcé en termes d'insertion professionnelle (1 ETP d'éducateur technique spécialisé), et à un accompagnement de moments de la vie familiale (recours aux heures supplémentaires), nécessite pour son fonctionnement une enveloppe supplémentaire de crédits pérennes de l'Assurance Maladie d'un montant total de 75 0000€.
- CONSIDERANT que Le SESSAD du Val d'Or (75 places) va intervenir sur le centre et le nord du département à partir de deux sites :
 - le site actuel de 25 places situé 5 rue Rollin à Saint Cloud depuis 2009 ;
 - le futur site de 50 places localisé 3-5 Promenade de la Bonnette à Gennevilliers.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

L'autorisation visant l'extension de 50 places du « SESSAD Val d'Or », sis, 5, rue Gaston Rollin à Saint-Cloud (92210) est accordée à l'Association « Les Papillons Blancs de Saint-Cloud » sise 3 place de l'Eglise à Saint-Cloud (92210).

Le service est désormais destiné à prendre en charge des enfants, adolescents et jeunes adultes, des deux sexes, avec autisme et autres TED âgés de 18 mois à 25 ans.

La capacité totale du service est désormais portée à 75 places dont 6 sont réservées à des enfants de moins de 4 ans et 6 à des adolescents et jeunes adultes de 16 à 25 ans.

ARTICLE 2 :

Le site d'implantation du SESSAD du Val d'Or est délocalisé à Gennevilliers. La résidence administrative du SESSAD du Val d'Or est désormais 3-5 place de la bonnette – parc des Barbanniers – 92 230 Gennevilliers.

Le site du SESSAD du Val d'Or prenant en charge 25 usagers subsiste au 5, rue Gaston Rollin à Saint – Cloud (92100). Les 25 usagers pris en charge sont domiciliés dans les communes du centre du département : Puteaux, Suresnes, Rueil Malmaison, Vaucresson, Garches, Saint Cloud, Marnes la Coquette, Ville d'Avray, Chaville, Sèvres et Boulogne Billancourt.

Le site du SESSAD sis 3-5 place de la bonnette – parc des Barbanniers – 92 230 Gennevilliers prendra en charge 50 usagers domiciliés dans les communes du nord du département : Villeneuve la Garenne, Gennevilliers, Colombes, Asnières, Bois-Colombes, La Garenne Colombes, Courbevoie, Clichy, Levallois-Perret, Neuilly sur Seine et Nanterre.

ARTICLE 3 :

Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Numéro FINESSS Etablissement : 920004389

Code Catégorie : 182

Code discipline : 319

Code fonctionnement (type activité) : 16

Code clientèle : 437

Code MFT (mode de fixation des tarifs) : 05

N° FINESS gestionnaire : 920718186

Code statut juridique : 61

ARTICLE 4 :

Cette autorisation est délivrée conformément à l'article L 313-1 du code de l'Action Sociale et des Familles. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du même code.

La variante relative à un accompagnement intensif des jeunes enfants de 18 mois à 6 ans, un accompagnement renforcé en termes d'insertion professionnel, et à un accompagnement de moments de la vie familiale financée à hauteur de 75 000 € fera l'objet d'une évaluation annuelle sur la base d'indicateurs détaillés. A l'issue de 5 années de fonctionnement, un bilan complet sera réalisé, et pourra conduire, à la pérennisation de cette variante dans l'autorisation.

ARTICLE 5 :

La présente autorisation est valable sous réserve du résultat positif de la visite de conformité prévue par l'article L. 313.6 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6 :

La présente autorisation est caduque si elle n'a pas reçu de commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa notification conformément aux articles L. 313-1 et D. 313-7-2 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 7 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile de France.

ARTICLE 8 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 9 :

La Déléguée territoriale des Hauts de Seine de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté publié au Recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France et des Hauts de Seine.

A Paris, le 29/4/2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

SIGNE

Claude EVIN



Arrêté N° DOSMS-2015/152

2015.166.7

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
« NOVESCIA PARIS SUD » sis 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320).

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69,

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment l'article L 6222-5 et l'article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales,

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance du 13 janvier 2010 susvisée,

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DOSMS-2015/053 en date du 17 février 2015 portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « NOVESCIA PARIS SUD » sise 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320) ;

Vu le dossier réceptionné le 8 avril 2015 et complété le 29 avril 2015 par Monsieur Patrice HERISSON, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « NOVESCIA PARIS SUD », relatif à la demande d'acquisition du fonds du laboratoire sis Centre Hospitalier de BLIGNY - rue de Bligny à BRIIS-SOUS-FORGES (91640) par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « NOVESCIA PARIS SUD » sise 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320) ;

Vu le dossier réceptionné le 8 avril 2015 et complété le 29 avril 2015 par Monsieur Patrice HERISSON, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « NOVESCIA PARIS SUD » sis 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320) en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante afin que la société « NOVESCIA PARIS SUD » exploite un laboratoire de biologie médicale multi-sites comportant un site supplémentaire d'implantation ;

Vu le dossier réceptionné le 8 avril 2015 et complété le 29 avril 2015 par Monsieur Patrice HERISSON, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « NOVESCIA PARIS SUD », relatif à la demande d'agrément de Monsieur Benoît CHASSAIN en qualité de nouvel associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « NOVESCIA PARIS SUD » sise 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320), et sa nomination à la fonction de directeur général et de biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

Considérant que le Centre Hospitalier de BLIGNY sis rue de Bligny à BRIIS-SOUS-FORGES (91640) exploite un laboratoire de biologie médicale autorisé sous le n°91-372 par arrêté du 25 juin 1970 ;

Considérant que le Centre Hospitalier de BLIGNY sis rue de Bligny à BRIIS-SOUS-FORGES (91640) met à disposition des locaux au profit de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « NOVESCIA PARIS SUD » sise 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320) en vue d'exploiter un site du laboratoire de biologie médicale exploité par cette même société;

ARRÊTE

Article 1er : L'autorisation administrative relative au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale suivant est abrogée :

LABORATOIRE DU CENTRE HOSPITALIER DE BLIGNY
rue de Bligny à BRIIS-SOUS-FORGES (91640)
N° d'autorisation 91-372 (arrêté du 25 juin 1970)
N° FINESS EJ : 75 081 118 4

Article 2 : Le laboratoire de biologie médicale dont le siège social est situé au 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320), codirigé par :

- Monsieur Patrice HERISSON, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Philippe SOUS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Marie SOUS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Elisabeth FUCHS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Didier NICOLAS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Mohamed DJELLEL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Ivan MARSAULT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Florence GAUTIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Béatrice ALVES PEREIRA, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Aurélie DRISS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Laïla SEHBANI WATERSCHOOT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Audrey BELLITY LENG, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anca-Mihaela NICOLAE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Romain PARAYE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Estelle LAMAR, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Lucie BAUER MATTON, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Benoît CHASSAIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,**

exploité par la SELAS « NOVESCIA PARIS SUD », dont le siège social est situé au 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320), agréée sous le n°38-91, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 91 002 040 3,

est autorisé à fonctionner sous le n°91-166 sur les seize sites listés ci-dessous :

- WISSOUS siège social qui est le site principal : autorisation N° 91-166
3, rue Jeanne Garnerin Immeuble le Pélican à WISSOUS (91320)
Fermé au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie).
N° FINESS ET : 91 001 966 0

- MASSY
 6, avenue du Noyer Lambert à MASSY (91300)
 Ouvert au public,
 Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, sérologie infectieuse).
 N° FINESS ET : 91 002 036 1

- ANTONY
 1A, rue Velpeau à ANTONY (92160)
 Ouvert au public,
 Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, sérologie infectieuse), Activités biologiques d'assistance médicale à la procréation.
 N° FINESS ET : 92 002 789 3

- ANTONY
 8, avenue Aristide Briand à ANTONY (92160)
 Ouvert au public,
 Site pré-post analytique.
 N° FINESS ET : 92 002 669 7

- QUINCY SOUS SENART
 20, route de Boussy à QUINCY SOUS SENART (91480)
 Ouvert au public,
 Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, sérologie infectieuse).
 N° FINESS ET : 91 001 965 2

- SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
 68, route de Corbeil à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (91700)
 Ouvert au public,
 Site pré-post analytique.
 N° FINESS ET : 91 001 961 1

- EVRY
 3, place Pierre Mendès France à EVRY (91000)
 Ouvert au public,
 Site pré-post analytique.
 N° FINESS ET : 91 001 962 9

- SOISY SUR SEINE
 2, rue Berthelot à SOISY SUR SEINE (91450)
 Ouvert au public,
 Site pré-post analytique.
 N° FINESS ET : 91 001 963 7

- LE PLESSIS ROBINSON
 1, avenue Charles de Gaulle à LE PLESSIS ROBINSON (92350)
 Ouvert au public,
 Site pré-post analytique.
 N° FINESS ET : 92 002 793 5

- BOURG LA REINE
 123, avenue du Général Leclerc à BOURG LA REINE (92340)
 Ouvert au public,
 Site pré-post analytique.
 N° FINESS ET : 92 002 791 9

- CHILLY MAZARIN
 Place de la Libération à CHILLY MAZARIN (91380)
 Ouvert au public,
 Site pré-post analytique.
 N° FINESS ET : 91 002 035 3

- CACHAN
 13, avenue de la Division Leclerc à CACHAN (94230)
 Ouvert au public,
 Site pré-post analytique.
 N° FINESS ET : 94 002 112 4

- L'HAY LES ROSES
 43, rue Jean Jaurès à L'HAY LES ROSES (94240)
 Ouvert au public,
 Site pré-post analytique.
 N° FINESS ET : 94 002 114 0

- JOUY EN JOSAS
 2, rue Oberkampf à JOUY EN JOSAS (78350)
 Ouvert au public,
 Site pré-post analytique.
 N° FINESS ET : 78 002 196 0

- IVRY SUR SEINE
 5, promenade Venise Gosnat à IVRY SUR SEINE (94200)
 Ouvert au public,
 Site pré-post analytique.
 N° FINESS ET : 94 002 113 2

- BRIIS SOUS FORGES
 Centre Hospitalier de BLIGNY - rue de Bligny à BRIIS-SOUS-FORGES (91640)
 Ouvert au public,
 Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée),
 Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (bactériologie).
 N° FINESS ET : 91 002 161 7

La liste des biologistes médicaux est la suivante :

- Monsieur Patrice HERISSON, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Philippe SOUS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Marie SOUS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Elisabeth FUCHS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Didier NICOLAS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Mohamed DJELLEL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Ivan MARSAULT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Florence GAUTIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Béatrice ALVES PEREIRA, médecin, biologiste-coresponsable,

- Madame Aurélie DRISS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
 - Madame Laïla SEHBANI WATERSCHOOT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
 - Madame Audrey BELLITY LENG, pharmacien, biologiste-coresponsable,
 - Madame Anca-Mihaela NICOLAE, médecin, biologiste-coresponsable,
 - Monsieur Romain PARAYE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
 - Madame Estelle LAMAR, pharmacien, biologiste-coresponsable,
 - Madame Lucie BAUER MATTON, pharmacien, biologiste-coresponsable,
 - **Monsieur Benoît CHASSAIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
-
- Madame Aude LESENNE DEMEULENAERE, pharmacien, biologiste médical associé,
-
- Madame Carole LEBARBIER, pharmacien, biologiste médical,
 - Madame Sylvie FOURNIER, pharmacien, biologiste médical,
 - Madame Catherine GOURDIN, pharmacien, biologiste médical,
 - Madame Anne BOULANGER, pharmacien, biologiste médical,
 - Madame Alcina DA SILVA MACHADO, pharmacien, biologiste médical,
 - Madame Laurence CUKIER, pharmacien, biologiste médical,
 - Madame Sophie WINKLER BOYER, pharmacien, biologiste médical,
 - Madame Claire BELLAY PUECH, médecin, biologiste médical,
 - Monsieur Thomas GANSMANDEL, pharmacien, biologiste médical,
 - **Monsieur Vincent HERVE, médecin, biologiste médical.**

Article 3 : L'arrêté N° DOSMS-2014/315 en date du 8 décembre 2014 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « NOVESCIA PARIS SUD » sis 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320) est abrogé.

Article 4 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 5 : La directrice de l'offre de soins et médico-sociale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 26 Mai 2015

Le Directeur Général
Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



Arrêté n° DOSMS-2015/153 2015_146-8

Portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « NOVESCIA PARIS SUD » sise 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320).

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique et notamment les articles R.6212-72 à 6212-92 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF-MCP-011, en date du 12 mars 2015, portant délégation de signature à Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté N° DOSMS-2014/315 en date du 8 décembre 2014 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « NOVESCIA PARIS SUD » sis 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320) ;

Vu le dossier réceptionné le 8 avril 2015 et complété le 29 avril 2015 par Monsieur Patrice HERRISSON, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « NOVESCIA PARIS SUD », relatif à la demande d'acquisition du fonds du laboratoire sis Centre Hospitalier de BLIGNY - rue de Bligny à BRIIS-SOUS-FORGES (91640) par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « NOVESCIA PARIS SUD » sise 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320) ;

Vu le dossier réceptionné le 8 avril 2015 et complété le 29 avril 2015 par Monsieur Patrice HERRISSON, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « NOVESCIA PARIS SUD » sis 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320) en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante afin que la société « NOVESCIA PARIS SUD » exploite un laboratoire de biologie médicale multi-sites comportant un site supplémentaire d'implantation ;

Vu le dossier réceptionné le 8 avril 2015 et complété le 29 avril 2015 par Monsieur Patrice HERRISSON, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « NOVESCIA PARIS SUD », relatif à la demande d'agrément de Monsieur Benoît CHASSAIN en qualité de nouvel associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « NOVESCIA PARIS SUD » sise 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320), et sa nomination à la fonction de directeur

général et de biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

Considérant que le Centre Hospitalier de BLIGNY sis rue de Bligny à BRIIS-SOUS-FORGES (91640) exploite un laboratoire de biologie médicale autorisé sous le n°91-372 par arrêté du 25 juin 1970 ;

Considérant que le Centre Hospitalier de BLIGNY sis rue de Bligny à BRIIS-SOUS-FORGES (91640) met à disposition des locaux au profit de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « NOVESCIA PARIS SUD » sise 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320) en vue d'exploiter un site du laboratoire de biologie médicale exploité par cette même société ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La SELAS « NOVESCIA PARIS SUD », dont le siège social est situé au 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320), agréée sous le n°38-91, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 91 002 040 3, exploite le laboratoire de biologie médicale multi-sites « NOVESCIA PARIS SUD » sis 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320), inscrit sous le n°91-166, et implanté sur les seize sites ci-dessous :

- 3, rue Jeanne Garnerin Immeuble le Pélican à WISSOUS (91320)
- 6, avenue du Noyer Lambert à MASSY (91300)
- 1A, rue Velpeau à ANTONY (92160)
- 8, avenue Aristide Briand à ANTONY (92160)
- 20, route de Boussy à QUINCY SOUS SENART (91480)
- 68, route de Corbeil à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (91700)
- 3, place Pierre Mendès France à EVRY (91000)
- 2, rue Berthelot à SOISY SUR SEINE (91450)
- 1, avenue Charles de Gaulle à LE PLESSIS ROBINSON (92350)
- 123, avenue du Général Leclerc à BOURG LA REINE (92340)
- Place de la Libération à CHILLY MAZARIN (91380)
- 13, avenue de la Division Leclerc à CACHAN (94230)
- 43, rue Jean Jaurès à L'HAY LES ROSES (94240)
- 2, rue Oberkampf à JOUY EN JOSAS (78350)
- 5, promenade Venise Gosnat à IVRY SUR SEINE (94200)
- Centre Hospitalier de BLIGNY - rue de Bligny à BRIIS-SOUS-FORGES (91640)

La répartition du capital social de la SELAS « NOVESCIA PARIS SUD » est la suivante :

Nom des associés	Actions	Droits de vote
M. Philippe SOUS	1	1 880
Mme Anne-Marie SOUS	1	1 880
Mme Elisabeth FUCHS	1	1 880
M. Patrice HERISSON	1	1 880
M. Didier NICOLAS	1	1 880
M. Mohamed DJELLEL	1	1 880
M. Ivan MARSAULT	1	1 880
Mme Florence GAUTIER	1	1 880

Mme Béatrice ALVES PEREIRA	1	1 880
Mme Aurélie DRISS	1	1 880
Mme Laïla SEHBANI WATERSCHOOT	1	1 880
Mme Audrey BELLITY LENG	1	1 880
Mme Anca-Mihaela NICOLAE	1	1 880
Mme Aude LESENNE DEMEULENAERE	1	1 880
M. Romain PARAYE	1	1 880
Mme Estelle LAMAR	1	1 880
Mme Lucie BAUER MATTON	1	1 880
M. Benoît CHASSAIN	1	1 880
S/Total biologistes médicaux en exercice	18	33 840
LABORATORIS AMIEL, personne morale	33 767	33 767
S/Total personnes morales exerçant la profession de biologiste médical	33 767	33 767
Total du capital social de la SELAS NOVESCIA PARIS SUD	33 785	67 607

ARTICLE 2 : L'arrêté n° DOSMS-2015/053 en date du 17 février 2015 portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « NOVESCIA PARIS SUD » sise 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320) est abrogé.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le Préfet de l'Essonne et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 26 mai 2015

Pour le Préfet de l'Essonne,
et par délégation,

Le Directeur Général
Agence Régionale de Santé
Ile-de-France,

Signé

Claude EVIN



Arrêté n° DOSMS-2015/154 9015_166_9

Portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale «NOVESCIA PARIS OUEST» sis 1, place l'Abbé Pierre - 95490 VAUREAL.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

VU le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69,

VU l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment l'article L 6222-5 et l'article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales,

VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance du 13 janvier 2010 susvisée,

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

VU l'arrêté n° DOSMS-2014/186 du 22 septembre 2014 modifié, portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « NOVESCIA PARIS OUEST » sise 1, place l'Abbé Pierre 95490 VAUREAL ;

VU le dossier reçu le 4 mai 2015 de Madame Claudie HAIMOVICI, représentante légale de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « NOVESCIA PARIS OUEST », relatif à la demande de fermeture du site, sis 2, rue d'Ormesson, 95170 DEUIL-LA-BARRE et de l'ouverture concomitante au public du site, sis 1, rue d'Ormesson, 95170 DEUIL-LA-BARRE ;

VU le dossier reçu le 4 mai 2015 de Madame Claudie HAIMOVICI relatif à la demande d'agrément de Monsieur Hervé LUITAUD en qualité de nouvel associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « NOVESCIA PARIS OUEST » et celle de sa nomination aux fonctions de Président de la société et de biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale « NOVESCIA PARIS OUEST » sis 1, place l'Abbé Pierre 95490 VAUREAL, codirigé par :

- Madame Claudie HAIMOVICI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Raphaëlle de CHARRETTE de la CONTRIE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Thierry FREMION, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Ariane MIEL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Laurence DENARNAUD, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Christine PIALES, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Aline BICHON, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Toufik HAMOUM, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Bénédicte STRAUB, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Hervé LUITAUD, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la SELAS « NOVESCIA PARIS OUEST » sise 1, place l'Abbé Pierre 95490 VAUREAL, agréée sous le n° 01-95, enregistrée dans le fichier **FINESS EJ** sous le **N° 95 002 638 5**,

est autorisé à fonctionner sous le n° 95-158 sur les neuf sites listés ci-dessous :

VAUREAL site siège social qui est le site principal, n° d'autorisation 95-158
1, place l'Abbé Pierre – 95490 VAUREAL
Ouvert au public,
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET : 95 002 659 1

CERGY
Place des Touleuses – 95000 CERGY
Ouvert au public,
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET : 95 002 662 5

JOUY-LE-MOUTIER
89, avenue de Bruzacques – 95280 JOUY-LE-MOUTIER
Ouvert au public,
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET : 95 002 665 8

CERGY
30, boulevard de l'Evasion – 95000 CERGY
Ouvert au public,
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET : 95 002 670 8

DEUIL-LA-BARRE
 Place des victimes du V2 – 95170 DEUIL-LA-BARRE
 Ouvert au public,
 Site pré et post-analytique
 N° FINESS ET : 95 002 676 5

POISSY
 1, rue Basset – 78300 POISSY
 Ouvert au public,
 Pratiquant les activités de : Biochimie (Biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (sérologie infectieuse).
 N° FINESS ET : 78 002 228 1

LE CHESNAY
 Résidence Tuilerie - 3, square Castiglione – 78150 LE CHESNAY
 Ouvert au public,
 Site pré et post-analytique
 N° FINESS ET : 78 002 229 9

MARLY-LE-ROI
 Rue de Titreville – 78160 MARLY-LE-ROI
 Ouvert au public,
 Site pré et post-analytique
 N° FINESS ET : 78 002 230 7

DEUIL-LA-BARRE
 1, rue d'Ormesson – 95170 DEUIL-LA-BARRE
 Ouvert au public,
 Site pré et post-analytique
 N° FINESS ET : 95 002 673 2

La liste des biologistes médicaux est la suivante :

- Madame Claudie HAIMOVICI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Raphaëlle de CHARRETTE de la CONTRIE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Thierry FREMION, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Ariane MIEL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Laurence DENARNAUD, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Christine PIALES, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Aline BICHON, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Toufik HAMOUM, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Bénédicte STRAUB, médecin, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Hervé LUITAUD, pharmacien, biologiste-coresponsable,**

- Madame Françoise FRANCON, pharmacien, biologiste associé,

- Madame Claire CRAMAZOU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Candice PHELIPPEAU, pharmacien, biologiste médical.

Article 2 : L'arrêté n°2012-22 en date du 16 mars 2012 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « AMBO » sis place de la Bussie - 95490 VAUREAL est abrogé, ainsi que tous les arrêtés le modifiant.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La directrice de l'offre de soins et médico-sociale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 26 Mai 2015

Le Directeur Général
Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



Arrêté n° DOSMS-2015/155

2015_146_10

portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS
« NOVESCIA PARIS OUEST » sise 1, place l'Abbé Pierre 95490 VAUREAL.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique et notamment les articles R.6212-72 à 6212-92 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°15-080, en date du 16 février 2015, portant délégation de signature à Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DOSMS-2014/188 du 22 septembre 2014 modifié, portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « NOVESCIA PARIS OUEST » sis 1, place l'Abbé Pierre, 95490 VAUREAL ;

Vu le dossier reçu le 4 mai 2015 de Madame Claudie HAIMOVICI, représentante légale de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « NOVESCIA PARIS OUEST », relatif à la demande de fermeture du site, sis 2, rue d'Ormesson, 95170 DEUIL-LA-BARRE et de l'ouverture concomitante au public du site, sis 1, rue d'Ormesson, 95170 DEUIL-LA-BARRE ;

Vu le dossier reçu le 4 mai 2015 de Madame Claudie HAIMOVICI relatif à la demande d'agrément de Monsieur Hervé LUITAUD en qualité de nouvel associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « NOVESCIA PARIS OUEST » et celle de sa nomination aux fonctions de Président de la société et de biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

ARRETE

Article 1 - La SELAS « NOVESCIA PARIS OUEST », dont le siège social est situé 1, place l'Abbé Pierre à VAUREAL (95490), agréée sous le n°01-95, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 95 002 638 5, exploite le laboratoire de biologie médicale « NOVESCIA PARIS OUEST » sis 1, place l'Abbé Pierre à VAUREAL (95490), inscrit sous le n°95-158, et implanté sur les neuf sites ci-dessous :

- 1, place l'Abbé Pierre à VAUREAL (95490)
- Place des Touleuses à CERGY (95000)
- 89, rue de Bruzacques à JOUY-LE-MOUTIERS (95280)
- 30, boulevard de l'Evasion à CERGY (95000)
- Place des Victimes du V2 à DEUIL-LA-BARRE (95170)
- 1, rue du Basset à POISSY (78300)
- Résidence Tuilerie 3, square Castiglione LE CHESNAY (78150)
- Rue de Titreville MARLY-LE-ROI (78160)
- 1, rue d'Ormesson à DEUIL-LA-BARRE (95170)

La répartition du capital social de la SELAS « NOVESCIA PARIS OUEST » est la suivante :

Nom des associés	Actions	Droits de vote
Mme Raphaëlle de CHARRETTE de la CONTRIE	1	1 090
M. Thierry FREMION	1	1 090
Mme Ariane MIEL	1	1 090
Mme Françoise FRANCON	1	1 090
Mme Laurence DENARNAUD	1	1 090
Mme Christine PIALES	1	1 090
Mme Claudie HAIMOVICI	1	1 090
M. Toufik HAMOUM	1	1 090
Mme Aline BICHON	1	1 090
Mme Bénédicte STRAUB	1	1 090
M. Hervé LUITAUD	1	1 090
S/Total biologistes internes en exercice	11	11 990
LABORATORIS AMIEL	11 889	11 889
S/Total associés externes	11 889	11 889
Total	12 000	23 979

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral du 23 octobre 1992 portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux « AMBO » sise place de la Bussie à VAUREAL (95490) est abrogé, ainsi que tous les arrêtés le modifiant.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le Préfet du Val-d'Oise et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 26 Mai 2015

Pour le Préfet du Val-d'Oise,
et par délégation,

Le Directeur Général
Agence Régionale de Santé
Ile-de-France,

Signé

Claude EVIN



PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS



2015-146-11

ARRETE CONJOINT N°2015- DT93- 168
portant modification de la composition des membres du comité départemental de
l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires
(CODAMUPS-TS)

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
D'ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique, notamment ses articles R6313-1 et suivants ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU l'arrêté n° DS-2015-052 du 17 février 2015 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Ile de France au Délégué territorial de la Seine-Saint-Denis et à certains de ses collaborateurs;
- VU l'arrêté n° 2011-DT93-04 du 18 janvier 2011 portant désignation des membres du CODAMUPS-TS ;
- VU l'arrêté n° 2011-DT93-56 du 14 mars 2011 modifiant la composition des membres du CODAMUPS-TS ;
- VU l'arrêté n° 2012-DT93-066 du 16 avril 2012 modifiant la composition des membres du CODAMUPS-TS ;
- VU l'arrêté n° 2012-DT93-082 du 09 mai 2012 modifiant la composition des membres du CODAMUPS-TS ;
- VU l'arrêté n° 2012-DT93-101 du 10 juillet 2012 modifiant la composition des membres du CODAMUPS-TS ;
- VU l'arrêté n° 2012-DT93-138 du 26 septembre 2012 modifiant la composition des membres du CODAMUPS-TS ;
- VU l'arrêté n° 2012-DT93-175 du 06 décembre 2012 modifiant la composition des membres du CODAMUPS-TS ;
- VU l'arrêté n° 2013-DT93-058 du 04 juin 2013 portant désignation des membres du CODAMUPS-TS ;
- VU l'arrêté n° 2014-DT93-008 du 22 janvier 2014 modifiant la composition des membres du CODAMUPS-TS ;
- VU l'arrêté n° 2014-DT93-100 du 02 juin 2014 portant désignation des membres du CODAMUPS-TS ;

CONSIDERANT la proposition de la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA), en date du 20 novembre 2014,

CONSIDERANT la proposition de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, en date du 16 mars 2015,

CONSIDERANT la proposition du Directeur du centre hospitalier Robert Ballanger d'Aulnay-Sous-Bois, en date du 14 avril 2015,

CONSIDERANT l'information du membre titulaire de l'URPS Pharmaciens, en date du 15 avril 2015,

CONSIDERANT la proposition de l'Association des Médecins de Garde,

CONSIDERANT la proposition du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, en date du 15 avril 2015

ARRETENT

ARTICLE 1^{er}:

L'arrêté conjoint n°100-DT93-2014 du 02 juin 2014 portant désignation des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) est modifié, comme suit :

- 1- Représentants des collectivités départementales :
 - a) Monsieur Pierre LAPORTE, co-président du conseil général de la Seine-Saint-Denis, représentant le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, est nommé membre titulaire
Monsieur Michel FOURCADE, Conseiller départemental, est nommé membre suppléant
- 2- Partenaires de l'aide médicale d'urgence :
 - b) Un Directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :
 - Monsieur Oliver GAK, Directeur des affaires financières et du parcours du patient, représentant, est nommé membre titulaire en remplacement de Madame PONTOISE
 - Monsieur Didier DAGUE, responsable des admissions et de la facturation est nommé membre suppléant
 - e) Le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours :
 - Le Médecin en Chef, Olivier BON, chef adjoint de la coordination médicale, est nommé membre titulaire, en remplacement du Professeur Jean-Pierre TOURTIER
- 3- Membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent :
 - f) Un représentant de chacune des associations de permanence de soins lorsqu'elles interviennent dans le dispositif de permanence des soins au plan départemental :
 - Docteur Serge BERNSTEIN, représentant l'Association des Médecins de garde « Service de garde » est nommé membre titulaire
Suppléant : non désigné

- i) Un représentant de chacune des quatre organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental :
 - Monsieur Bruno POURRE représentant la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA), est nommé 2^{ème} titulaire
 - Monsieur Gwénaél BARO est nommé membre suppléant de Monsieur Bruno POURRE
 - Monsieur Vincent POMMIER est nommé membre suppléant de Monsieur Jean-Claude MAKSYMIUK, 1^{er} titulaire

- l) Un représentant de l'Union Régionale des Professionnels de Santé des pharmaciens d'officine (URPS) :
 - Madame Mireille VALLAT est démissionnaire de son poste de membre titulaire ; son remplaçant n'est pas désigné

ARTICLE 2 :

L'arrêté conjoint n°100-DT93-2014 du 02 juin 2014 portant désignation des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) est modifié pour erreurs matérielles sur les titres des membres suivants :

- Monsieur (et non Docteur) Jean-Philippe GAMBARO, membre suppléant du Docteur CHHUY, représentant la FHP
- Mademoiselle (et non Monsieur) Montaine MARCHAND, représentant le Conseil régional de l'ordre des pharmaciens d'Ile de France

ARTICLE 3

Les autres membres du CODAMUPS-TS restent inchangés.

ARTICLE 4 :

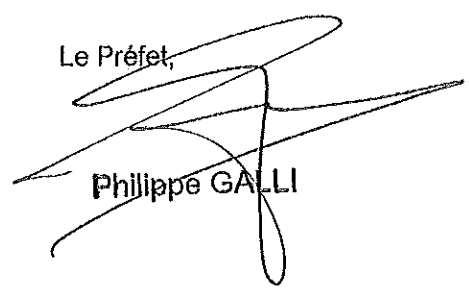
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

ARTICLE 5 :

Le Préfet du département de la Seine-Saint-Denis et le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Ile-de-France et de la préfecture de Seine-Saint-Denis.

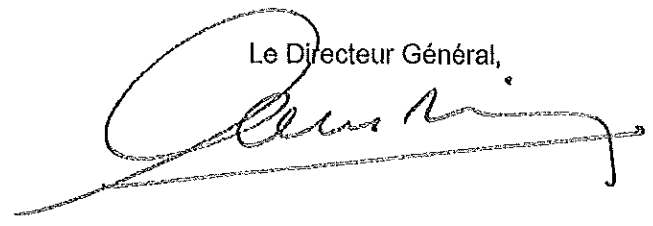
Fait à Bobigny, le 26 MAI 2015

Le Préfet,



Philippe GALLI

Le Directeur Général,



Claude BVIN

Directeur Général
 Agence Régionale de Santé
 Ile-de-France



2015-148-1

Arrêté N° 2015/159
Portant autorisation de fonctionnement du laboratoire
de biologie médicale multisite de l'Établissement Français du Sang Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-1 et suivants et R.1223-14 à R. 1223-20 et le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale, notamment son article 5 et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu le courrier reçu le 08 avril 2015 et complété le 06 mai 2015, du Professeur Philippe BIERLING, Directeur général de l'Établissement Français du Sang Ile-de-France, relatif à la cessation de fonctions de certains biologistes médicaux et à l'intégration d'autres ;

Vu la demande formulée le 08 avril 2015 du Professeur Philippe BIERLING, Directeur général de l'EFS Ile-de-France, en vue de la modification des autorisations administratives préexistantes afin d'abroger l'autorisation d'activités de biologie médicale d'hématocytologie, d'hémostase, de sérologie infectieuse et de biochimie générale et spécialisée du laboratoire de biologie médicale du Val d'Oise de l'Établissement Français du Sang Ile-de-France, site de Pontoise ;

Considérant que les examens de biologie médicale d'hématocytologie, d'hémostase, de sérologie infectieuse et de biochimie générale et spécialisée, ont été repris depuis le 18/11/2014 par le laboratoire de biologie médicale du groupement de coopération sanitaire Nord Val d'Oise ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale de l'Etablissement Français du Sang Ile-de-France dont le siège social administratif est situé au 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE, exploité par l'Etablissement Français du Sang sis 20, avenue du Stade de France 93218 LA PLAINE SAINT DENIS, enregistré dans le fichier **FINESS EJ** sous le N° **930 019 229**,

est autorisé à fonctionner sous le numéro 75-499 sur les vingt-cinq sites fermés au public et listés ci-dessous :

- Le site PITIE SALPETRIERE qui est le **site principal**, N° 75-499
Hôpital Pitié-Salpêtrière
47, boulevard de l'hôpital 75013 PARIS
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**750 054 942**
- Le site BICHAT
Hôpital Bichat
46, rue Henri Huchard 75018 PARIS
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**750 054 959**
- Le site COCHIN
Hôpital Cochin
33, rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 PARIS
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**750 054 967**
- Le site SAINT-ANTOINE
Hôpital Saint-Antoine
53, boulevard Diderot 75012 PARIS
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**750 054 975**
- Le site SAINT-LOUIS
Hôpital Saint-Louis
1, avenue Claude Vellefaux 75010 PARIS
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**750 054 983**
- Le site TENON
Hôpital Tenon
4, rue de Chine 75020 PARIS
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**750 054 991**
- Le site LARIBOISIERE
Hôpital Lariboisière
2, rue Ambroise Paré 75010 PARIS
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**750 055 006**

- Le site ARMAND TROUSSEAU
Hôpital TROUSSEAU
Pavillon Guérin
26 avenue du Docteur Arnold Netter
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
Nouveau N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 014
- Le site ROBERT DEBRE
Hôpital Robert DEBRE
48, boulevard Sérurier 75019 PARIS
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 022
- Le site HOPITAL EUROPEEN GEORGES POMPIDOU
Hôpital Européen Georges Pompidou
20, rue Leblanc 75015 PARIS
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 030
- Le site NECKER
Hôpital Necker Enfants Malades
149, rue de Sèvres 75015 PARIS
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 048
- Le site HENRI MONDOR
51, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 94010 CRETEIL
pratiquant les activités d'immuno-hématologie, génétique constitutionnelle, immunologie
cellulaire spécialisée et histocompatibilité (groupage HLA)
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 751
- Le site BICETRE
Hôpital Bicêtre
78, rue du Général Leclerc 94275 LE KREMLIN BICETRE
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 769
- Le site PAUL BROUSSE
Hôpital Paul Brousse
14, avenue Paul Vaillant Couturier 94800 VILLEJUIF
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 777
- Le site INSTITUT GUSTAVE ROUSSY
Institut Gustave Roussy
39, rue Camille Desmoulins 94805 VILLEJUIF
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 785
- Le site AVICENNE
Hôpital Avicenne
125, rue de Stalingrad 93009 BOBIGNY
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°930 025 176

- Le site PONTOISE
Hôpital de Pontoise
2, avenue de l'Île de France, BP 9, 95301 PONTOISE
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**950 039 255**

- Le site MELUN
Hôpital Marc Jacquet
8, rue de Vaux le Pénil 77011 MELUN
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**770 020 006**

- Le site MEAUX
Hôpital de Meaux
6/8, rue saint-Fiacre 77104 MEAUX
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**770 020 014**

- Le site VERSAILLES
2, rue Jean-Louis Forain 78153 LE CHESNAY Cedex
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**780 022 455**

- Le site POISSY
Hôpital de Poissy Saint-Germain
9, rue Champ Gaillard 78300 POISSY
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**780 022 463**

- Le site BEAUJON
Hôpital Beaujon
100, boulevard du Général Leclerc 92110 CLICHY
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**920 028 610**

- Le site ANTOINE BECLERE
Hôpital Antoine Béclère
157, rue de la Porte de Trivaux 92140 CLAMART
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**920 028 628**

- Le site MARIE LANNELONGUE
Centre Chirurgical Marie Lannelongue
133, avenue de la Résistance 92350 LE PLESSIS ROBINSON
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**920 028 636**

- Le site EVRY
Quartier de l'Hôpital
Rue du Pont Amar 91023 EVRY
pratiquant les activités d'immuno-hématologie
N° FINESS ET en catégorie 132 N°**910 021 088**

La liste des biologistes médicaux est la suivante :

- Dr Anne MERCADIER, médecin biologiste responsable
- Dr Marianne ASSO-BONNET, médecin, biologiste médical
- Dr Mohamed KHALLOUFI, médecin, biologiste médical,
- Dr Françoise MORIN, médecin, biologiste médical,
- Dr Rosanna MORTELECQUE, médecin, biologiste médical,
- Dr Senbetta MENASIE , médecin, biologiste médical,
- Dr Laurence FERNEY, pharmacien, biologiste médical,
- Dr Dominique MALLET, médecin, biologiste médical,
- Dr Odile RAVAONASOLO, médecin, biologiste médical,
- Dr Farid BOUTOUIL, médecin, biologiste médical,
- Dr Farid BENSAAD, médecin, biologiste médical,
- Dr France NOIZAT PIRENNE, médecin, biologiste médical,
- Dr Btissam CHAMI, pharmacien, biologiste médical,
- Dr Ferial BEGGA, médecin, biologiste médical,
- Dr Hélène ROUARD, pharmacien, biologiste médical,
- Dr Eric GAUTIER, médecin, biologiste médical,
- Dr Hélène ANSART PIRENNE, médecin, biologiste médical,
- Pr Philippe BIERLING, médecin, biologiste médical,
- Dr Laure CROISILLE, médecin, biologiste médical,
- Dr Florent DELBOS, pharmacien, biologiste médical,
- Dr Ibtissam LOUSSERT, médecin, biologiste médical,
- Dr Habib BEN HADJ AMOR, médecin, biologiste médical,
- Dr Xavier CHAMILLARD, médecin, biologiste médical,
- Dr Martine PLANAGUMA, médecin, biologiste médical,
- Dr Nicolas BURIN DES ROZIERS, médecin, biologiste médical,
- Dr Camille LEVY, pharmacien, biologiste médical,
- Dr Natacha MEUNIER COSTES, médecin, biologiste médical,
- Dr Josée DELORT, médecin, biologiste médical,
- Dr Denise AMIRANOFF, pharmacien, biologiste médical,
- Dr Souha ALBINNI, médecin, biologiste médical,
- Dr Louis HOUNDO, médecin, biologiste médical,
- Dr Noémie BARVAUX, pharmacien, biologiste médical,
- Dr Nabil SULTANEM, médecin, biologiste médical,
- Dr Françoise PELTIER PUJOL, médecin, biologiste médical,
- Dr Emmanuelle GILIBERT, médecin, biologiste médical,
- Dr Ismail AL AJJAN, médecin, biologiste médical,
- Dr Mireille DESCHANG, médecin, biologiste médical,
- Dr Anne FRANCOIS, médecin, biologiste médical,
- Dr Annette LEJEALLE, médecin, biologiste médical,
- Dr Isabelle ROMANACCE, médecin, biologiste médical,
- Dr Virginie DELATAILLE, médecin, biologiste médical,
- Dr Catherine COLLET, médecin, biologiste médical,
- Dr Agnès MALLET, médecin, biologiste médical,
- Dr Guy JANUS, médecin, biologiste médical,
- Dr Tan NGUYEN, médecin, biologiste médical,
- Dr Elodie MAENULEIN, pharmacien, biologiste médical,
- Dr, Djamel SMAINE, pharmacien, biologiste médical,
- Dr Agnès BERNARD, médecin, biologiste médical,
- Dr Julia KLAREN, médecin, biologiste médical,
- Dr Anne Claire LEPRETRE, médecin, biologiste médical,

- Dr Mourad MERZOUK, pharmacien, biologiste médical,
- Dr Valentine FIGHMAN, pharmacien, biologiste médical,
- Dr Laure BOURGUIGNAT, pharmacien, biologiste médical,
- Dr Mélanie GENTIL, pharmacien, biologiste médical,
- Dr Philippe LEQUITTE, pharmacien, biologiste médical,
- Dr Eléonore BLONDEEL, médecin, biologiste médical,
- Dr Frédéric NIN, médecin biologiste médical,
- Dr Laurence BESNAULT-MASCARD, médecin, biologiste médical,
- Dr Christine KIMMEL, pharmacien biologiste médical,
- Dr Nathalie BOULY, pharmacien biologiste médical,
- Dr Frédérique DELCOMINETTE, pharmacien biologiste médical,
- Dr Elham HARFOUCH, médecin, biologiste médical,
- Dr Maud VICTOR, pharmacien, biologiste médical.

Article 2 : L'arrêté N° 2013/DOSMS-091, ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2003/366 du 21 mai 2003 portant autorisation du laboratoire de biologie médicale du Val d'Oise de l'EFS Ile-de-France, site de Pontoise sous le n° 95-179 sont abrogés.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La Directrice de l'Offre de soins et médico-sociale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Ile-de-France.

Paris, le 28 Mai 2015

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



Arrêté n° DOSMS-2015/160

9015 168-2

portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « MEDI+ » sise 2-4, avenue du Mousseau à EVRY (91000).

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique et notamment les articles R.6212-72 à 6212-92 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°2015-PREF-MCP-011 du Préfet de L'Essonne, en date du 12 mars 2015, portant délégation de signature à monsieur Claude EVIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DOSMS-2015/031 en date du 3 février 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE MEDI+ » sis 2-4, avenue du Mousseau à EVRY (91000) ;

Vu le dossier reçu le 18 mai 2015 de Maître Emmanuelle GIRAULT relatif à la démission de Monsieur Thibault FERRANDON de ses fonctions de biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale « MEDI+ » exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE MEDI+ » sise 2-4 avenue du Mousseau à EVRY (91000) ;

Considérant la cession d'une action au profit de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « MEDIBIOLAB », associée extérieure de la SELAS « LABORATOIRE MEDI+ », suite à la renonciation individuelle de l'ensemble des biologistes exerçant associés de la SELAS « LABORATOIRE MEDI+ »;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 30 juin 2015, la SELAS « MEDI+ », dont le siège social est situé au 2-4 avenue du Mousseau à EVRY (91000), agréée sous le n°37/91, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 91 002 140 1, exploitera le laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE MEDI+ » sis 2-4, avenue du Mousseau à EVRY (91000), inscrit sous le n°91-90, et implanté sur les sites ci-dessous :

- 2-4, avenue du Mousseau à EVRY (91000),
- 84, rue Pierre Brossolette à YERRES (91330),
- 4, allée du Pourquoi Pas à EVRY (91000),
- 12, avenue de Brétigny à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91700).

La répartition du capital social de la SELAS « MEDI+ » sera la suivante :

Nom des associés	Actions	Droits de vote
M. Louis TABONE	1	2 500
M. Daniel BOTTIER	1	2 500
M. Antoine ESCURET	1	2 500
M. Romain COTTARD	1	2 500
S/Total biologistes en exercice	4	10 000
SELAS MEDIBIOLAB	9 996	9 996
S/Total Associés Extérieurs	9 996	9 996
Total du capital social de la SELAS MEDI+	10 000	19 996

ARTICLE 2 : A compter du 30 juin 2015, l'arrêté n°DOSMS-2015/032 en date du 3 février 2015, portant agrément d'une société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « MEDI+ » sise 2-4, avenue du Mousseau à EVRY (91000), sera abrogé.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le Préfet de l'Essonne et le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 28 Mai 2015
Pour le Préfet de l'Essonne,
et par délégation,

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

Signé

Claude EVIN



Arrêté N° DOSMS-2015/161

2015_148_3

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
« LABORATOIRE MEDI+ » sis 2-4 avenue du Mousseau à EVRY (91000).

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

VU le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69,

VU l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment l'article L 6222-5 et l'article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales,

VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance du 13 janvier 2010 susvisée,

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU l'arrêté n°DOSMS-2015/032 en date du 3 février 2015, portant agrément d'une société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELAS « MEDI+ » sise 2-4 avenue du Mousseau à EVRY (91000) ;

Vu le dossier reçu le 18 mai 2015 de Maître Emmanuelle GIRAULT relatif à la démission de Monsieur Thibault FERRANDON de ses fonctions de biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale «MEDI+ » exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE MEDI+ » sise 2-4 avenue du Mousseau à EVRY (91000) ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 30 juin 2015, le laboratoire de biologie médicale dont le siège social est situé au 2-4, avenue du Mousseau à EVRY (91000), codirigé par :

- Monsieur Louis TABONE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Daniel BOTTIER, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Antoine ESCURET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Romain COTTARD, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la SELAS « MEDI+ » sise 2-4, avenue du Mousseau à EVRY (91000) agréée sous le n°37/91, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 91 002 140 1,

sera autorisé à fonctionner sous le n° 91-90 sur les quatre sites listés ci-dessous :

- EVRY, site principal
2-4, avenue du Mousseau à EVRY (91000)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).
N° FINESS ET : 91 002 144 3

- YERRES
84, rue Pierre Brossolette à YERRES (91330)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 91 002 141 9

- EVRY
4, allée du Pourquoi Pas à EVRY (91000)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 91 002 142 7

- SAINT GENEVIEVE DES BOIS
12, avenue de Brétigny à SAINT GENEVIEVE DES BOIS (91700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 91 002 143 5

La liste des biologistes médicaux sera la suivante :

- Monsieur Louis TABONE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Daniel BOTTIER, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Antoine ESCURET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Romain COTTARD, pharmacien, biologiste-coresponsable.

Article 2 : A compter du 30 juin 2015, l'arrêté n° DOSMS-2015/031 en date du 3 février 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale sis 2-4 avenue du Mousseau à EVRY (91000), sera abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La directrice de l'offre de soins et médico-sociale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 28 Mai 2015

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Claude EVIN



ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-039

2015-148-4

PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 à L.5125-16 et R.5125-1 à R.5125-8 ;
- VU l'arrêté du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU le décret du 1er avril 2010 nommant Monsieur Claude EVIN Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2014/322 du 15 décembre 2014 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 29 juin 1987 portant octroi de la licence n°91#001035 à l'officine de pharmacie sise 128, Avenue des Champs Lasniers aux ULIS (91940) ;
- VU la demande enregistrée le 17 février 2015, présentée par la SELAS Pharmacie DE LA PYRAMIDE I, dont les pharmaciens titulaires sont Messieurs EDELINE et HENDOUZE, sise 128, Avenue des Champs Lasniers-Tour Alpha aux ULIS (91940), en vue du transfert de cette officine vers le 124, Avenue des Champs Lasniers au sein de la même commune ;
- VU l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 20 avril 2015 par le responsable du Département Contrôle et Sécurité Sanitaires des Produits et des Services de Santé de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- VU l'avis favorable de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 17 avril 2015 ;
- VU l'avis défavorable du Syndicat des Pharmaciens de l'Essonne en date du 16 avril 2015 ;
- VU l'avis défavorable du Conseil Régional Ile-de-France de l'Ordre des Pharmaciens en date du 12 janvier 2015 ;
- VU l'avis favorable du Préfet de l'Essonne en date du 10 avril 2015 ;

CONSIDERANT que le déplacement envisagé se fera à environ 50 mètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans le même quartier ;

CONSIDERANT que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;

CONSIDERANT que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

CONSIDERANT que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La SELAS PHARMACIE DE LA PYRAMIDE I, prise en la personne de ses représentants légaux, Messieurs Yves EDELINE et Mohamed HENDOUZE, est autorisée à transférer l'officine de pharmacie qu'ils exploitent du 128, Avenue des Champs Lasniers - Tour Alpha vers le 124, Avenue des Champs Lasniers, au sein de la même commune des ULIS (91940).

ARTICLE 2 : La licence n°91#001565 est octroyée à l'officine sise 124, Avenue des Champs Lasniers aux ULIS (91940).

Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.

ARTICLE 3 : La licence n°91#001035 devra être restituée à l'Agence Régionale de Santé avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L.5125-7 du code de la santé publique, l'officine dont le transfert est ainsi autorisé, devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai d'un an à compter de la notification du présent arrêté, sauf cas de force majeure.

ARTICLE 5 : Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, l'officine dont le transfert est autorisé par le présent arrêté ne pourra être cédée, transférée ou faire l'objet d'un regroupement avant expiration d'un délai de cinq ans à partir de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 7 : Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 28 Mai 2015

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France et par délégation,
Le Directeur du Pôle Ambulatoire et Service
aux Professionnels de Santé,

SIGNE

Pierre OUANHNON

2015_148-6.

ARRETE N°DOSMS-2015/162
Portant modification de l'agrément de la
Société d'exercice libéral de biologistes médicaux

SELAS « GUEVALT »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique,

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu la loi n°2013-442 en date du 30 mai 2013, portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 en date du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-100-001 du 10 avril 2015 portant délégation de signature du Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris à Monsieur Claude EVIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DOSMS-2014/311 en date du 8 décembre 2014 portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux (SELAS) « GUEVALT », sise 111, rue Saint Antoine à Paris dans le 4^e arrondissement ;

Vu la décision n° DOSMS-2014/310 en date du 8 décembre 2014 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « GUEVALT » sis 111, rue Saint Antoine à Paris dans le 4^e arrondissement ;

Vu la demande en date du 30 mars 2015, transmise par Maître ROQUELLE-MEYER, avocat du laboratoire de biologie médicale multi sites « GUEVALT » sis 111, rue Saint Antoine à Paris dans le 4^e arrondissement, relative aux modifications apportées dans le fonctionnement de ladite société notamment l'acquisition par la SELAS « GUEVALT » du fonds de laboratoire de biologie médicale sis 5, boulevard Aristide Briand, exploité en nom propre par monsieur Jean BOUBLIL, pharmacien ;

Vu le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associées de la SELAS « GUEVALT », en date du 18 mars 2015 ;

Considérant l'intégration de monsieur Jean BOUBLIL, pharmacien, en qualité de nouvel associé, de la SELAS « GUEVALT », en raison de la cession à son profit, d'une action au sein du capital social de la SELAS « GUEVALT » précédemment détenue par la SELAS « BIO-CLINIC » associée externe ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°DOSMS-2014/311 en date du 8 décembre 2014 portant modification de l'agrément sous le n° 69-75 de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux (SELAS) « GUEVALT », sise 111, rue Saint Antoine à Paris dans le 4^e arrondissement, sont remplacées par les dispositions suivantes :

«La société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée SELAS « GUEVALT » dont le siège social est situé 111 rue Saint Antoine à Paris 4^e arrondissement, présidée par madame Caroll ROYER, agréée sous le n° 69-75 et enregistrée dans le fichier FINESS (EJ) sous le n°75 004 937 1 exploite les **dix-sept sites** suivants :

- le site sis : 111, rue saint Antoine à Paris 4^{ème} arrondissement,
- le site sis : 2 bd des filles du calvaire à Paris 11^{ème} arrondissement,
- le site sis : 127, av Jean Jaurès à Paris 19^{ème} arrondissement,
- le site sis : 30, bd d'Algérie à Paris 19^{ème} arrondissement,
- le site sis : 42, rue du général de gaulle 94430 Chènévières sur Marne
- le site sis : 11, rue du Faubourg Poissonnière à Paris 9^{ème} arrondissement,
- le site sis : 29-31, rue de la Plaine à Paris 20^{ème} arrondissement,
- le site sis : 10, rue Vignon à Paris 9^{ème} arrondissement,
- le site sis 20, rue de la Pompe à Paris dans le 16^{ème} arrondissement,
- le site sis 56, rue du Docteur Blanche à Paris dans le 16^{ème} arrondissement
- le site sis 29, avenue Foch, 94100 Saint-Maur-des-Fossés,
- le site sis 20, rue Paul Déroulède 94100 Saint-Maur-des-Fossés,
- le site sis 96, bd de Créteil- 1, rue Aristide Briand, 94100 Saint-Maur-des-Fossés
- le site sis 31, Bd Henri IV à Paris dans le 4^{ème} arrondissement,
- le site sis 167, Avenue Ledru Rollin à Paris dans le 11^{ème} arrondissement,
- le site sis 163, Avenue Franklin 93320 Les Pavillons Sous-Bois »,
- **le site sis 5 bd Aristide Briand, 93100 Montreuil Sous-Bois.**

La répartition du capital social de la SELAS « GUEVALT » est la suivante:

Associés internes	Actions	Droits de vote en %
Madame Caroll ROYER	1 action	2,94
Monsieur Henri CASALTA	1 action	2,94
Madame Marie-Laure BAËS	1 action	2,94
Monsieur Fabrice GUERRE	1 action	2,94
Madame Evelyne ATTALI	1 action	2,94
Madame Valerie GODARD	1 action	2,94
Madame Geneviève CREMER	1 action	2,94
Mademoiselle Joanna BENHARROSH	1 action	2,94
Mademoiselle Cécile MALAQUIN	1 action	2,94
Madame Martine LE MAGNEN	1 action	2,94
Monsieur Charles IFERGAN	1 action	2,94
Mademoiselle Florence LESLE	1 action	2,94
Madame Nadège GOURGOUILLON	1 action	2,94

Madame Michèle MALKA	1 action	2,94
Madame Danièle CHAMPION	1 action	2,94
Madame Chantal FITTE	1 action	2,94
Madame Anne-Lise BRAVETTI	1 action	2,94
Monsieur Jean BOUBLIL	1 action	2,94
S/Total associés Internes	18 actions	52,92%
Associée extérieure		
Société BIO CLINIC	64 276	47,08 %
TOTAL	64 294	100 % ».

Article 2: Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy 75004 Paris. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 3: Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 28 Mai 2015

Pour le Préfet de la région
d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation,

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

Signé

Claude EVIN